

# ASSURANCE VOYAGE VIVATOURS



**ASSUREVER**  
assure vos voyages

## LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE (Produit « Assurance Voyage Vivatours » n°9094)



### VOS GARANTIES

ASSISTANCE RAPATRIEMENT  
+ BAGAGES



### VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

9094

**VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR  
VOS GARANTIES D'ASSURANCE APRES  
VOTRE VOYAGE ?**

Pour bénéficier des prestations d'assurance bagages, vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à votre retour de voyage.

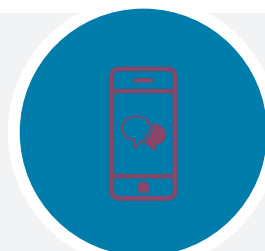


**VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE  
DURANT VOTRE SEJOUR ?**

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est **IMPERATIF** de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

### QUI CONTACTER ?

**ASSUREVER**  
Service Gestion Clients  
TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX  
Tél. : +33 1 73 03 41 01  
Mail : [gestion@assurever.com](mailto:gestion@assurever.com)



### QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7

**MUTUAIDE Assistance**  
Tél. : +33 1 55 98 88 17

N° de contrat à communiquer : **9094**

**VIVATOOURS**  
18 322 93 31 41 1 44 0 11 1 53 0

## VIVATOOURS

2 rue Camille Desmoulins  
92300 LEVALLOIS PERRET  
+33(0)1 40 85 86 87

<http://vivatours.fr/destinations/>



## VOS GARANTIES EN SYNTHESE

### PRESTATIONS

### MONTANTS TTC maximum / personne

#### BAGAGES

- Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport  
↳ *Franchise*
- 800 € / personne et 1 600 € / événement
- 38 € / dossier

#### ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU DE BLESSURE LORS D'UN VOYAGE

- Transport / Rapatriement
- Retour des membres de la famille ou d'un ou de deux accompagnant(s) assuré(s) ou
- Présence hospitalisation
  - Transport
  - Hébergement
- Prolongation de séjour d'un accompagnant bénéficiaire si hospitalisation
- Accompagnement de vos enfants de moins de 18 ans
- Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille
- Retour anticipé en cas d'hospitalisation de la personne en charge de la garde d'un enfant ou du remplaçant professionnel
- Remboursement des frais médicaux à l'étranger et avance des frais d'hospitalisation à l'étranger
  - Europe et Bassin Méditerranéen
  - Reste du monde
- ↳ *Franchise pour les frais médicaux*
- Remboursement des soins dentaires d'urgence
- Frais réels
- Billet retour + taxi
- Billet aller-retour + taxi
- 80 € / nuit (7 nuits maximum)
- 80 € / nuit (4 nuits maximum)
- Hôtesse ou billet aller-retour
- Billet retour + taxi
- Billet retour + taxi
- 30 500 € / personne
- 75 000 € / personne
- 46 € / personne / événement
- 160 € / personne

#### ASSISTANCE EN CAS DE DECES

- Transport du défunt vers le lieu des obsèques
- Frais de cercueil ou d'urne
- Retour des membres de la famille ou d'un ou de deux accompagnant(s) assuré(s)
- Retour anticipé en cas de décès d'un membre de votre famille, de la personne en charge de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel
- Formalités décès
  - Transport
  - Hébergement
- Frais réels
- 1 500 € / personne
- Billet retour + taxi
- Billet retour + taxi
- Billet aller-retour
- 80 € / nuit (2 nuits maximum)

#### ASSISTANCE VOYAGE

- Informations Voyage
- Avance de la caution pénale à l'étranger
- Prise en charge des honoraires d'avocat à l'étranger
- Retour anticipé en cas de sinistre au domicile
- Frais de recherche, de secours en mer et en montagne
- Frais de secours sur pistes balisées
- Transmission de messages urgents
- Envoi de médicaments à l'étranger
- Assistance et avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers d'identité ou moyens de paiement
- 15 300 € / personne
- 1 500 € / personne
- Billet retour + taxi
- 1 500 € / personne
- 1 500 € / personne
- Frais d'expédition
- 1 500 € / personne

#### ASSISTANCE PROTECTION SANITAIRE

- Téléconsultation avant départ
- Rapatriement médical dans le cadre d'épidémie ou de pandémie
- Retour impossible
- Frais hôteliers suite à retour impossible
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Frais médicaux hors du pays de résidence suite à maladie contractée en cas d'épidémie ou de pandémie
  - Europe et Bassin Méditerranéen
  - Reste du monde
- ↳ *Franchise*
- Prise en charge d'un forfait téléphonique local
- Soutien psychologique suite mise en quarantaine
- Valise de secours
- Aide-ménagère
- Livraison de courses ménagères
- Soutien psychologique suite à rapatriement
- 1 appel
- Frais réels
- 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe
- Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits)
- Frais d'hôtel 150 € / nuit (maximum 14 nuits)
- 30 500 € / personne
- 75 000 € / personne
- 30 € / personne
- Jusqu'à 80 €
- 6 entretiens par événement
- 100 € maximum par personne et 350 € maximum par famille
- 15 heures réparties sur 4 semaines
- 15 jours maximum et 1 livraison par semaine
- 6 entretiens par événement

Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.



TSA 72218  
18039 BOURGES CEDEX  
Tél : 01 73 03 41 01  
[www.assurever.com](http://www.assurever.com)

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941  
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS  
sous le n°07 028 567 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



**ASSUREVER**  
assure vos voyages